

Ständerat

Conseil des États

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



Commission de l'économie et des redevances
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
wak.cer@parl.admin.ch

À l'attention :

- des partis politiques
- des associations faîtières des communes, des villes et des régions et de montagne
- des associations faîtières de l'économie
- des milieux intéressés

Le 10 février 2020

**19.475 é lv. pa. CER-CE. Réduire le risque de l'utilisation des pesticides
Ouverture d'une procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

À sa séance du 20 janvier 2020, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États a approuvé, à l'unanimité, un avant-projet visant à mettre en œuvre son initiative parlementaire [19.475](#) « Réduire le risque de l'utilisation des pesticides ».

La commission veut réduire durablement les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires et améliorer la qualité de l'eau potable, des eaux de surface et des eaux souterraines. L'avant-projet prévoit que les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires auxquels sont exposés les eaux de surface, les habitats proches de l'état naturel et les eaux souterraines utilisées comme eau potable doivent être réduits de 50 % d'ici à 2027 ; il est à noter qu'une minorité de la commission souhaite en outre inscrire dans la loi un objectif de réduction de 70 % d'ici à 2035. Les interprofessions auront un rôle clé à jouer, puisqu'elles seront chargées de prendre des mesures visant à ce que cet objectif soit atteint et de faire régulièrement rapport à la Confédération concernant le type de mesures prises et leurs effets. S'il doit apparaître que l'objectif de réduction ne sera pas atteint, le Conseil fédéral devra prendre intervenir au plus tard deux ans avant l'échéance du délai imparti.

Les pesticides, en tant que substances biologiquement actives, sont utilisés non seulement dans les produits phytosanitaires, mais aussi dans les produits biocides. Par conséquent, il s'agit de réduire également les risques liés à l'utilisation de produits biocides. C'est pourquoi la nouvelle réglementation inclut tous les domaines d'utilisation – l'agriculture, mais aussi les pouvoirs publics et le secteur privé.

La commission souhaite la mise en place d'un suivi global (monitoring) de l'utilisation de pesticides. Pour ce faire, la Confédération devra exploiter un système d'information centralisé concernant l'utilisation des produits phytosanitaires et des produits biocides, où seront répertoriés tous les usages professionnels ou commerciaux de ces produits.



Dans le cadre de la procédure de consultation, nous vous soumettons, pour avis, l'avant-projet susmentionné, assorti du rapport explicatif et d'un questionnaire à remplir.

La procédure de consultation se déroulera par voie électronique ; vous pouvez télécharger l'avant-projet et le questionnaire sur les portails Internet suivants :

Portail du gouvernement suisse : <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#CP>

Site du Parlement : <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-cer/rapports-consultations-cer>

Le délai pour la consultation est fixé au **17 mai 2020**. Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

schriftgutverwaltung@blw.admin.ch

M. David Zaugg (david.zaugg@parl.admin.ch, tél. 058 322 95 17), du secrétariat des Commissions de l'économie et des redevances, et M. Pascal Zaffarano (pascal.zaffarano@blw.admin.ch, tél. 058 462 26 10), de l'Office fédéral de l'agriculture, se tiennent volontiers à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Christian Levrat
Président de la commission